

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **I 780**  
Industrielle



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1		●					
		bi et trifamiliale	h2		●					
		multifamiliale	h3							
		multifamiliale collective	h4							
		maison mobile	h5							
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1							
		détail et serv. prof. et spéc.	c2							
		hébergement	c3							
		restauration	c4							
		diver. et act. récréotouristiques	c5							
		détail et de serv. contraignants	c6	●(a)						
		débites d'essence	c7							
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8							
		gros, lourds et act. para-indust.	c9							
	<b>Industrie</b>	prestige	i1		●					
		légère	i2		●					
		lourde	i3							
		extractive	i4							
	<b>Insit., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●				
		institutionnel et administratif	p2							
		communautaire	p3							
		infrastructures et équipements	p4							
	<b>Agricole</b>	culture du sol	a1							
		agriculture, forest. et sylviculture	a2							
		élevage	a3							
élevage en réclusion		a4								
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1								
	récréation ext.	n2			●					
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●					
		jumelée								
		contiguë								
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	4	4					
		latérale (m)	min.	6	2					
		latérales totales (m)	min.	12	4					
		arrière (m)	min.	6	4					
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3	7,3					
		hauteur (étages)	max.	2	2					
		hauteur (m)	max.	11	11					
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	53	53					
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.							
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	30					
		nombre de logement à l'hectare	max.							
		espace naturel (%)		10	10					
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25	15						
	profondeur (m)	min.		30						
	superficie (m <sup>2</sup> )		925	925						
<b>DISCRET</b>	P.I.I.A.									
<b>DISP. SPÉC.</b>			(3)	(1)	(3)					
				(2)						
				(3)						

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

### Usage spécifiquement permis :

(a) service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage), école de dressage pour animaux domestiques (avec ou sans pension)

### Usage spécifiquement exclu :

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) art. 35 - usage additionnel de service

(2) art. 37 - logement accessoire

(3) lotissement art. 21, 22, 23 - dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

## AMENDEMENTS